

## Frais

ADRBO impute des frais fixes et un taux horaire aux banques participantes pour les enquêtes. Le tableau ci-dessous illustre les taux payés par les banques participantes. Les services d'ADRBO sont offerts gratuitement aux plaignants.

### Frais d'administration annuels

Les banques participantes doivent acquitter d'ADRBO des frais d'administration annuels, en fonction du nombre moyen de plaintes acheminées annuellement à l'ex-OETP de la banque, qu'elles aient donné lieu ou non à une enquête ou qu'elles aient été déclarées comme hors mandat, au cours des deux (2) exercices précédents (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre).

Les frais d'administration annuels seront calculés en fonction du tableau suivant :

Nombre de plaintes	Frais d'administration annuels
De 0 à 1	\$3,000
De 2 à 4	\$6,120
De 5 à 9	\$10,200
De 10 à 14	\$15,300
De 15 à 19	\$25,500
De 20 à 24	\$40,800
De 25 à 34	\$71,400
De 35 à 44	\$102,000
De 45 à 54	\$132,600
De 55 à 64	\$163,200
65 et plus	\$183,600

### Tarif horaire pour les enquêtes

En plus des frais d'administration annuels, si ADRBO détermine qu'une plainte dont une banque participante fait l'objet s'inscrit dans son mandat et qu'il décide de faire enquête, les travaux d'enquête qui s'ensuivront seront facturés à la banque participante selon un tarif horaire. Ce tarif horaire pour les enquêtes s'établit à 290 \$ l'heure.

Le montant total des frais facturés aux banques participantes du 1 novembre 2017 au 31 Octobre, 2018 sont: DC Bank, 3,000.00 \$; BNC, 90,685.00 \$ ; RBC, 313,741.00 \$; TD, 381,173.30 \$.

Outre les frais imputés aux banques, ADRBO reçoit du soutien opérationnel sous la forme d'espaces de bureau, de services de ressources humaines, de services de TI et de services comptables offerts par ADR Chambers Inc.